

Marchezais, le 18 octobre 2022

A l'attention de Mesdames et Messieurs les
délégué(e)s du SIE-ELY

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la séance du comité syndical du SIE-ELY qui aura lieu le

MARDI 25 OCTOBRE 2022 à 19 heures
au Foyer Rural de Tacoignières, Grande Rue.

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 10 mai 2022 ;
2. Décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations ;
3. Modification statutaire (changement d'adresse du siège social) ;
4. Décisions modificatives budgétaires ;
5. Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;
6. Bornes de recharges (informations & partenariat avec Seine Yvelines Numérique) ;
7. RGPD ;
8. Réforme de la Taxe d'électricité ;
9. Informations et questions diverses.

Pour chacune des questions énumérées ci-dessus qui seront soumises à une délibération, note de synthèse est jointe à la présente convocation.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,
Jérôme DEPONDT


SIE-ELY
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIES
D'EURE-ET-LOIR ET DES YVELINES
Place de la Mairie - 28410 Marchezais
Tél. 09 67 81 16 32
E-mail : sieely@orange.fr



Destinataires :

Titulaires :

Virginie QUENTIN (Abondant) ; Jean-Louis BOUYSET (Bazainville) ; Rodolphe GARNIER (Béhoust) ; Pascal PHILIPPOT (Berchères sur Vesgre) ; Yohan GRONDIN (Boissets) ; David MONTEL (Boutigny-Prouais) ; Jean-Luc BREANT (Broué) ; Serge HUET (Bû) ; Michel LETHUILLIER (Chérisy) ; Danièle LE FOLL (Civry-la-Forêt) ; Xavier-François MARIE (Croisilles) ; Jean-Pierre GILARD (Dannemarie) ; Olivier HANQUEZ (Faverolles) ; Didier SAUSSAY (Flexanville) ; Claude FERRACHAT (Flins-Neuve-Eglise) ; Christian LORINQUER (Garancières) ; Laurent GAUTRONNEAU (Germainville) ; Joël SIOU (Goussainville) ; Rémy BOUTON (GPSEO) ; Arnaud LEFEBVRE (Gressey) ; Philippe DUVAL (Havelu) ; Gilles CABARET (Houdan) ; Fabien CORRET (La Chapelle-Forainvilliers) ; Christophe COURANT (Les Pinthières) ; Jérôme DEPONDT (Marchezais) ; Victoire HOUSSOU (Maulette) ; Sébastien DUBOC (Mézières en Drouais) ; Annie JOSEPH (Millemont) ; Moussa HIRTI (Montreuil) ; Dominique ARTEL (Orgerus) ; Mickaël LETELLIER (Orvilliers) ; Michel LECLERC (Osmoy) ; Roland RUFFAUT (Ouerre) ; Annie MARTIN (Prunay le Temple) ; Bernadette COURTY (Richebourg) ; Patrick LENFANT (Saint-Laurent-la-Gâtine) ; Benoit VERITE (Saint-Lubin-de-la-Haye) ; Ludovic LACORD (Saint-Martin-des-Champs) ; Hugues GUIARD (Serville) ; Patrice LE BAIL (Tacoignières) ; Claude SAYAGH (Tilly) ; Philippe PASDELOUP (Villette).

Suppléants :

Jean-Paul FAERBER (Abondant) ; Ludovic DEBÔVES (Bazainville) ; Jean-Pierre VOUTERS (Béhoust) ; Nicolas VEZIEN (Berchères sur Vesgre) ; Vincent VALLEE (Boissets) ; Giovanni GIOIA (Boutigny-Prouais) ; Pascal HERVE (Broué) ; André LEMERRE (Bû) ; Ludovic DESHAYES (Chérisy) ; Pascal HAYE (Civry la Forêt) ; Armelle LAMANDE (Croisilles) ; Jean-Michel BARASCOU (Dannemarie) ; Jean-Pierre DESCHAMP (Faverolles) ; Julien MASQUELIER (Flexanville) ; Almicar GONCALVES (Flins Neuve Eglise) ; Philippe ENARD (Garancières) ; Sandrine ROUSSEAU (Germainville) ; Jean-Marie CHAMPEAU (Goussainville) ; Dominique TURPIN (GPSEO) ; Julien LASSET (Gressey) ; Pierre DEGREMONT (Havelu) ; Julien BOURGOGNE (Houdan) ; Frédéric BAUDINAT (La Chapelle Forainvilliers) ; Patrick LAMBERT (Les Pinthières) ; Grégory BELLANCOURT (Marchezais) ; Isabelle COUPIN (Maulette) ; Dominique HEBERT (Mézières en Drouais) ; Bertrand SERISE (Millemont) ; Jean-Charles GRASSIN (Montreuil) ; Evangéla De BARBEYRAC (Orgerus) ; Mickaël BRIAND (Orvilliers) ; Luis PEREIRA (Osmoy) ; Brigitte AUZOU (Ouerre) ; Thierry DELAGE (Prunay le Temple) ; Jean-François LEFEBVRE (Richebourg) ; Yannick TANGUY (Saint laurent la Gâtine) ; Nathalie BRANCO (Saint Lubin de la Haye) ; Anne DE MULDER (Saint Martin des Champs) ; Julien WYLIE (Serville) ; Alain PIERRE (Tacoignières) ; Michaël HADENGUE (Tilly) ; Thierry JEANNE (Villette).

Nota : Nous vous rappelons que les suppléants ont vocation à remplacer les titulaires lorsque ces derniers ne peuvent pas être présents. Aucun pouvoir n'est nécessaire dans ce cas précis.

✂

POUVOIR

Je, soussigné (e) (Nom et Prénom) :

Délégué (e) de la commune de :

Donne pouvoir à :

Pour me représenter lors du comité syndical du **25 octobre 2022** et prendre part, en mes lieu et place, à toute délibération figurant à l'ordre du jour.

Fait le..... à

Signature

